

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 28/09/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110923-55808-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 septembre 2011

**PROGRAMME 2011 D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE SUR LE RÉSEAU DÉPARTEMENTAL
APPROBATION DE DEUX NOUVELLES OPÉRATIONS**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général du 19 janvier 1981 adoptant le principe de créer un programme d'amélioration de la sécurité routière sur la voirie départementale ;

Vu la délibération du Conseil général du 23 mars 2007 relative au Schéma des Déplacements des Yvelines (SDY) ;

Vu la délibération du Conseil général du 4 mars 2011 relative au programme 2011 d'amélioration de la sécurité routière sur le réseau départemental ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

Sa Commission Equipement entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- D'inscrire au programme 2011 d'amélioration de la sécurité routière sur le réseau départemental l'opération d'installation d'une signalisation lumineuse tricolore au carrefour RD 110 x rue Scialloux (VC) à Buchelay pour un montant de 110 000 € et l'opération d'aménagement de la RD 191 dans la traversée de Maule pour un montant de 340 000 €,
- D'individualiser l'autorisation de programme correspondante,
- D'autoriser le lancement de ces opérations du programme dans la limite des autorisations de programme individuelles,
- D'approuver les dossiers de prise en compte des opérations correspondants,
- D'autoriser la réalisation des travaux et des prestations annexes, telles que la pose de panneaux d'information, les missions de coordination ou bien encore le marquage de la signalisation horizontale, en utilisant les marchés à bons de commande existants,
- D'autoriser la réalisation de l'opération d'installation d'une signalisation lumineuse tricolore au carrefour RD 110 x rue Scialloux (VC) à Buchelay en utilisant les marchés à bons de commande existants,

- D'approuver le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de l'opération d'aménagement de la RD 191 dans la traversée de Maule et d'autoriser la passation des marchés correspondants,
- De solliciter de la Région Ile-de-France, une subvention au taux de 50% pour ces opérations de sécurité routière,
- D'autoriser M. le Président du Conseil général à signer les actes d'acquisitions foncières à l'amiable pour les opérations inscrites au programme de sécurité routière dans la limite de l'avis des services fiscaux,
- D'autoriser M. le Président du Conseil général à signer les documents relatifs aux indemnités attribuées aux exploitants pour perte de récoltes,
- D'autoriser M. le Président du Conseil général à signer les conventions relatives à ce programme,
- D'autoriser M. le Président du Conseil général à signer les avenants et les décisions sans incidence financière dans le cadre des marchés et notamment les bordereaux de prix supplémentaires.

Précise que les dépenses seront imputées sur les chapitres et articles indiqués ci-après du budget départemental, exercices 2011 et suivants :

- Chapitre 20 article 2033,
- Chapitre 21 article 2188,
- Chapitre 23 article 238,
- Chapitre 23 article 23151.